

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - Acquisition d'un simulateur de navigation
par le Pilotage de la Gironde - Convention d'offre de concours - Autorisation de
signer**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présence du Pont levant Bacalan Bastide représente un élément nouveau dans le pilotage des navires qui conduit à adapter les procédures de navigation et moyens d'assistance à la navigation lors du franchissement de l'ouvrage, en particulier par les plus grands navires faisant escale dans le port de la Lune à Bordeaux.

En charge de l'assistance au pilotage en vertu de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes et de ses décrets d'application, le Pilotage de la Gironde est un organisme professionnel dont les pilotes sont commissionnés par l'Etat pour l'exécution d'une mission de service public. Cette mission consiste en la présence obligatoire d'un pilote dans tout navire entrant dans les eaux territoriales françaises ou désirant en sortir dans le périmètre d'intervention de la station du Pilotage de la Gironde.

Avec la présence du pont, il est apparu indispensable au Pilotage de la Gironde d'acquérir un simulateur de navigation 3D permettant aux pilotes de poursuivre une formation, leur entraînement et au fil du temps déterminer les manœuvres les plus pertinentes visant à assurer l'escale des navires en toute sécurité dans le port de Bordeaux, tout en préservant l'intégrité du futur ouvrage.

Notre établissement, en sa qualité de propriétaire de l'ouvrage de franchissement, souhaite contribuer à la réalisation de cet équipement d'aide à la navigation et donc à l'acquisition et à l'installation d'un simulateur à la disposition des pilotes.

Pour sa part, le Grand Port Maritime de Bordeaux souhaite également participer à l'acquisition de ce simulateur dans le cadre de ses missions de police pour assurer la sécurité de la navigation dans l'estuaire de la Gironde. Le Grand Port Maritime de Bordeaux aurait alors un outil d'expertise associé au service de pilotage de la Gironde qui lui permettrait aussi d'instruire des cas de navigation tout au long de l'estuaire.

La convention annexée a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'offre de concours de la Communauté urbaine et du Grand Port Maritime de Bordeaux et des engagements respectifs de ceux-ci et du Pilotage de la Gironde concernant l'acquisition

par le Pilotage de la Gironde, et pour ses propres besoins, d'un simulateur de navigation 3D composé d'un poste de commande, d'équipements informatique et de vidéo.

Le prix d'acquisition et d'installation du simulateur est estimé à ce jour à 390 000 € TTC. Toutefois, il convient de préciser que Pilotage de la Gironde n'est pas assujetti à la TVA. De fait, il ne récupérera pas le montant de la TVA.

La Communauté urbaine et le Grand Port Maritime de Bordeaux s'engagent à participer à l'acquisition du simulateur de navigation visé à l'article 1^{er} sous forme d'une offre de concours dont les montants plafonds sont répartis de la façon suivante :

CUB	...300 000 ... € TTC
GPMB20 000... € TTC

Un montant de 70 000 € TTC restera à la charge du Pilotage de la Gironde.

Par ailleurs, le Pilotage de la Gironde s'engage à entretenir, à ses frais, le simulateur en bon état de fonctionnement et à procéder à toutes opérations de maintenance pendant la durée d'amortissement du simulateur.

L'acquisition et l'installation du simulateur pourraient être effectives courant 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'offre de concours liant le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Pilotage de la Gironde et notre établissement, annexée à la présente délibération,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'acquisition d'un simulateur de navigation 3D par le Pilotage de la Gironde et l'intérêt communautaire à son financement impliquent la signature d'une convention d'offre de concours établissant les droits et obligations de chacun ainsi que la participation financière des trois parties,

DECIDE

Article 1 :

Approuve les modalités de financement de cette acquisition, s'élevant au maximum à 300 000 € TTC pour notre établissement.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec le Grand port Maritime de Bordeaux et le Pilotage de la Gironde, précisant les obligations des trois parties en ce qui concerne l'acquisition, l'installation et l'exploitation du simulateur de navigation.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au budget principal, Exercice 2011 à la Section Investissement Chapitre 204 – Compte 20418 – Fonction 8220 – CRB KD00 – Programme VD18.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 19 MAI 2011

M. JEAN-CHARLES BRON